

**DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**DECIDE**

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°11 BAP A " Ingénieur-e en biologie animale " est composé comme suit :
-------------------------	--

<u>Présidente :</u>	Mme Agnès CASTAN IR – Inserm
<u>Experts :</u>	M. Cédric BAUDELIN IECN - Inserm  Mme Liliane LOUEDEC IECN - Inserm
<u>Représentants :</u>	M. Bertrand PAIN DR – Inrae  Mme Anthonie PETIT IR - Inserm  Mme Johanne SEGUIN IECN - Cnrs
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	M. Adrien LALOT IECN - Inserm

Fait à Paris, le **13 SEP. 2024**

Pour le Président-directeur général,

**Le Directeur des Ressources Humaines,**

